

# Bilan mensuel des nuisances signalées sur la commune de Tarascon et alentours

Novembre 2020

## Contexte

Depuis 1990, AtmoSud assure la surveillance de ces odeurs au sein d'une démarche globale afin d'en réduire les nuisances dans la région Sud - Provence-Alpes-Côte d'Azur, grâce à la mise en place d'un observatoire régional des odeurs qui a pour principales missions :

- Localiser les zones fortement impactées par des nuisances olfactives
- Identifier les sources potentielles
- Apporter une information précise auprès du public et des partenaires

Cet observatoire régional repose notamment sur les signalements de nuisances via différents outils à disposition (ligne téléphonique, site internet [www.sro-paca.org](http://www.sro-paca.org) et application mobile « Signalement Air »).

Elle permet, de plus, de pouvoir observer les évolutions de certaines problématiques spécifiques locales qui nous sont remontées via les plateformes précédemment identifiées, telles que les nuisances présentes aux différentes activités sur la commune de Tarascon (FIBRE EXCELLENCE, SEDE, BRAJA VESIGNE, ...) et leurs impacts sur les communes alentours.

En 2019, la commune de Tarascon était l'une de la région présentant le plus de signalements de nuisances sur les outils présentés précédemment (plus de 280 au total sur l'année).

AtmoSud et l'ARS collaborent depuis plusieurs années pour renforcer le lien santé/environnement et inspirer un air meilleur pour la santé des populations. La feuille de route annuelle 2020, qui établit des actions permettant de répondre à des problématiques et des objectifs spécifiques, inclut notamment la réalisation d'un bilan mensuel spécifique relatif aux signalements de nuisances avec symptômes sur la zone de Tarascon (et communes alentours) pour observer l'impact des activités industrielles présentes.

Ce document synthétise les différentes informations à disposition d'AtmoSud concernant cette problématique.

## Environnement industriel

La commune de Tarascon présente une activité industrielle notable, avec 11 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE), aux activités variées :

### Détail des ICPE sur la commune de Tarascon

Nom de l'établissement	Régime en vigueur	Statut SEVESO	Activité principale
<b>Alazard et Roux</b>	Autorisation	Non Seveso	Transformation et conservation de la viande de boucherie
<b>Braja Vésigné</b>	Enregistrement	Non Seveso	Construction de routes et autoroutes
<b>BVF Tarascon</b>	Autorisation	Non Seveso	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
<b>Déchetterie de Tarascon</b>	Enregistrement	Non Seveso	Collecte de déchets
<b>Conserves France</b>	Autorisation	Non Seveso	Autre transformation et conservation de légumes
<b>Fibre Excellence</b>	Autorisation	Seveso seuil bas	Fabrication de pâte à papier
<b>Jean Martin</b>	Enregistrement	Non Seveso	Fabrication de plats préparés
<b>Provence Tomates</b>	Autorisation	Non Seveso	Autre transformation et conservation de légumes
<b>SEDE Environnement</b>	Autorisation	Non Seveso	Collecte et traitement des eaux usées
<b>Maury</b>	Enregistrement	Non Seveso	Commerce de gros (commerce interentreprises) de déchets et débris
<b>Vitembal</b>	Autorisation	Non Seveso	Fabrication d'emballages en matières plastiques

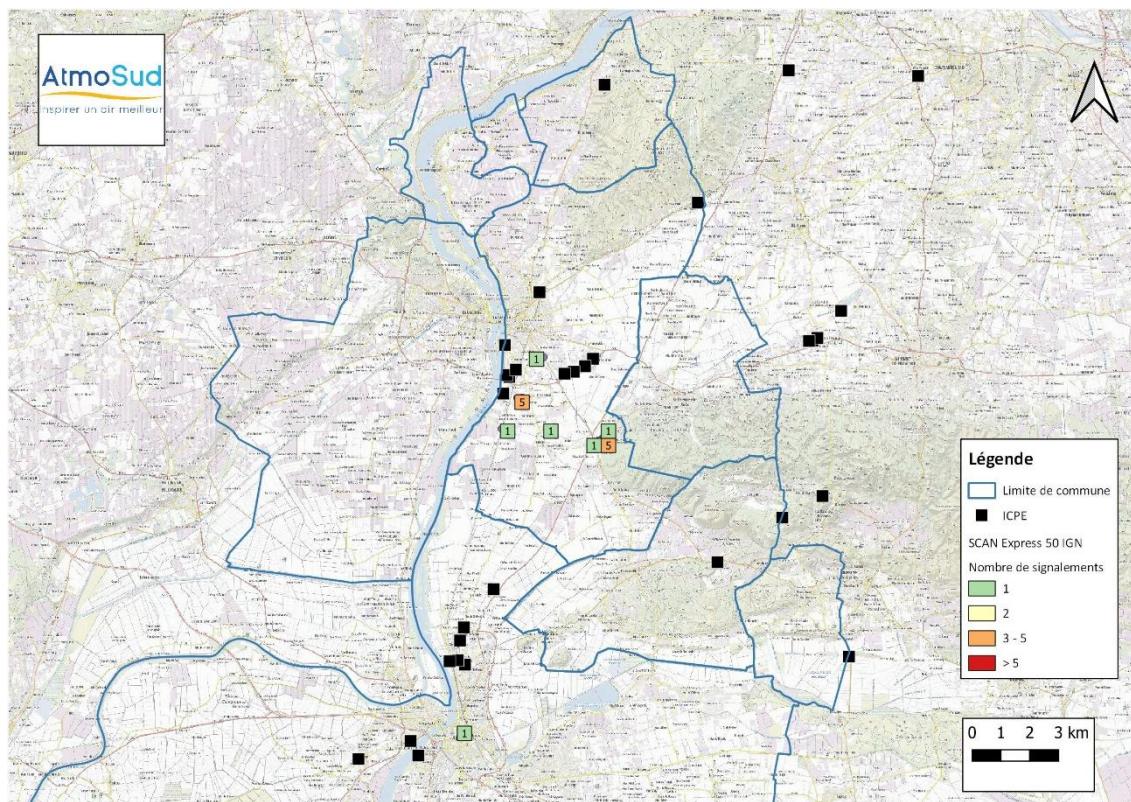
### Localisation des ICPE sur la commune de Tarascon



## Caractéristiques des nuisances signalées

En novembre 2020, 16 signalements de nuisances ont été intégrés dans notre base de données, tous sur la commune de Tarascon. Ces signalements sont synthétisés dans des zones de 500m X 500m.

### Localisation et nombre de signalements de nuisances sur Tarascon et alentours



Parmi ces 16 signalements, il a pu, à partir des informations présentes dans les commentaires des signalements, être affecté les spécificités suivantes :

Type de nuisance
Odeur
Bruit
Autre nuisance : émissions de fumées noires
Poussières
Brûlages (bois, jardin)

Origine des nuisances
Fibre Excellence
SEDE Environnement
Braja Vésigné
Non déterminé

L'affectation des signalements à une origine a été réalisé à partir des associations suivantes :

Nom de l'établissement	Commentaire	Comparaison odeur	Nombre de signalements concernés
Fibre excellence	Nommée Odeur de chou	« Gaz, œuf pourri, soufre »	11
SEDE	Nommée	« Chimique »	3
BRAJA VESIGNE	Nommée		0
Non déterminé	Pas d'informations suffisantes	Pas de comparaison	3

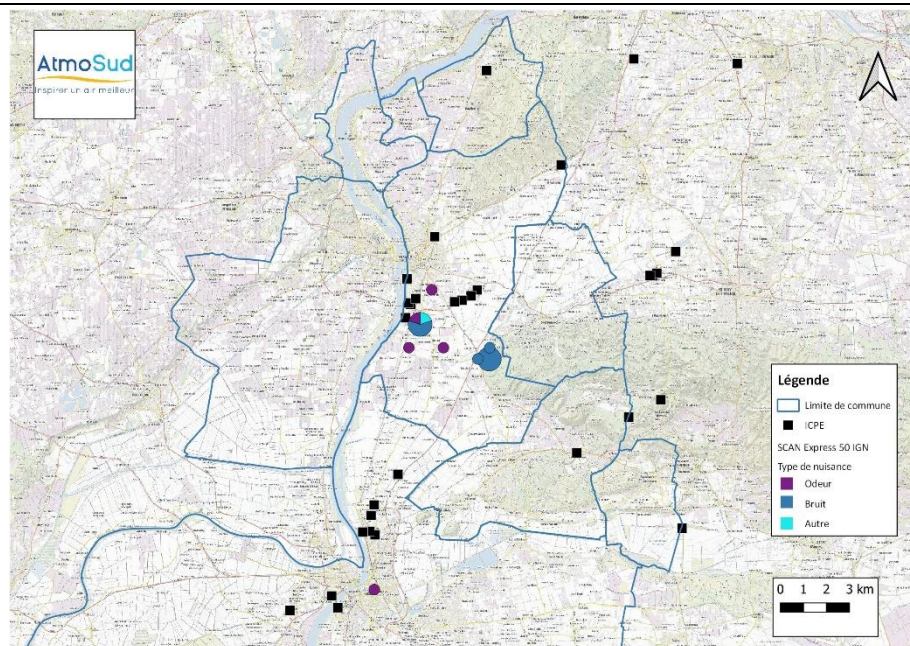
Remarque : un commentaire mentionne 2 origines pour 1 signalement : SEDE + Fibre Excellence, portant ainsi le total à 17 au lieu de 16

En ce qui concerne les types de nuisances et les origines, il apparait que :

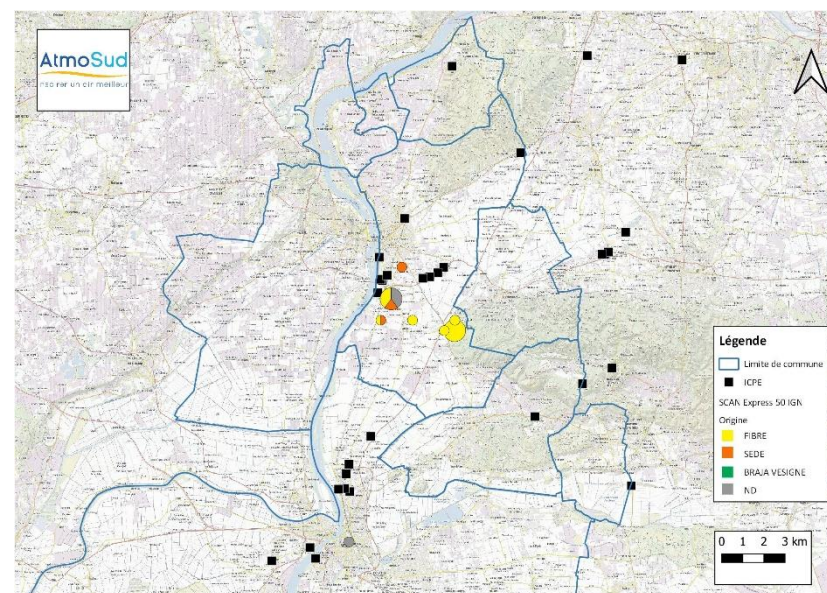
- Les nuisances sonores sont les principales recensées sur cette période, et sont généralement identifiées à proximité immédiate de l'usine mais également à plus de 3 kilomètres au sud-est du site (au niveau des Mazets). Ces nuisances sonores sont en très grande partie liées à l'activité de Fibre Excellence, et sont généralement présentes tard le soir ou très tôt le matin
- Pour les nuisances olfactives, elles sont partagées entre la SEDE et Fibre Excellence d'après les signalements fournis.

### Répartition géographique des signalements par type et par origine supposée

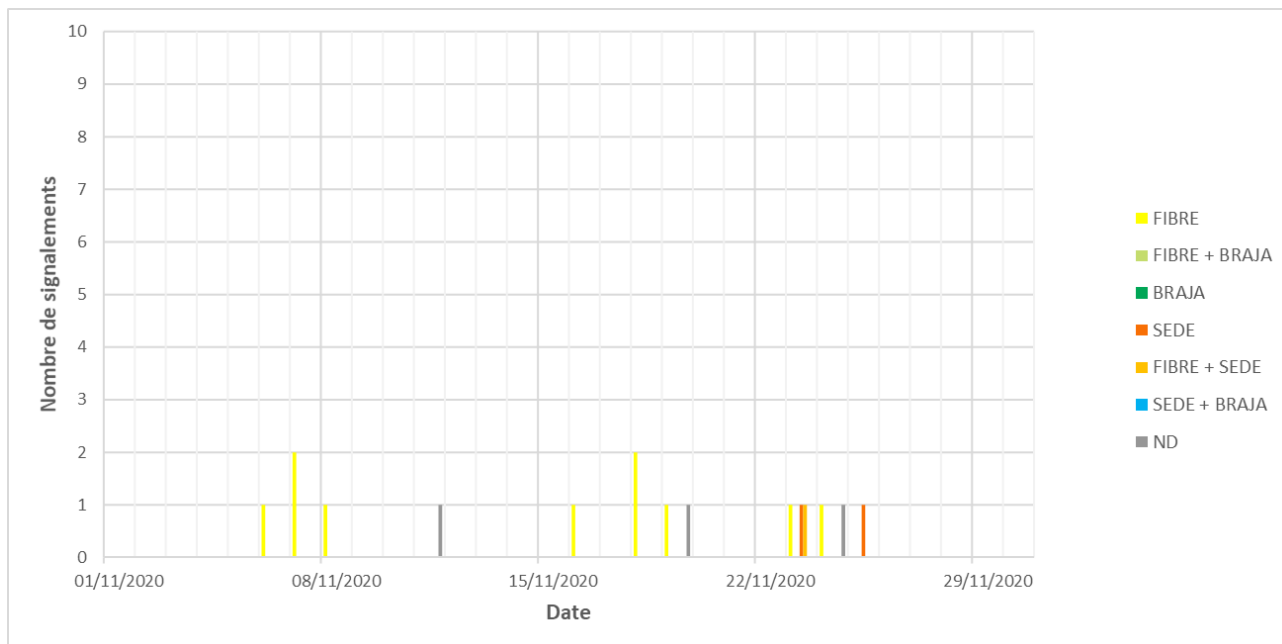
Type de nuisance



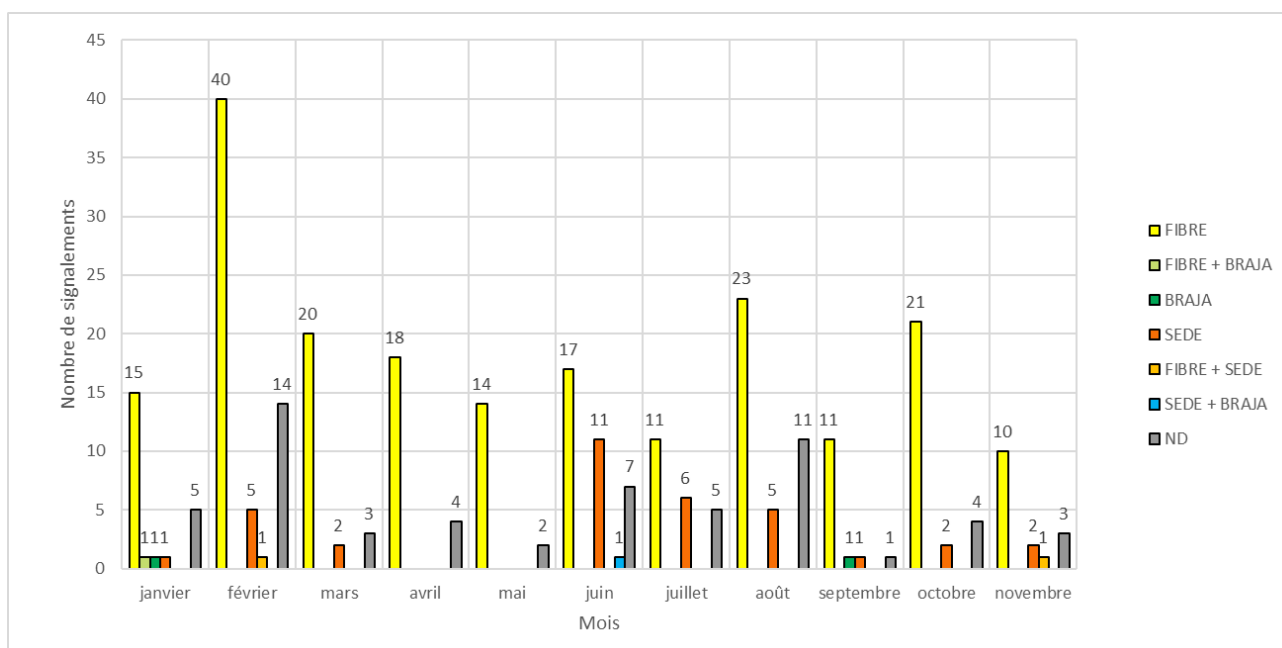
Origine supposée de la nuisance



### Evolution temporelle des signalements de nuisances par origine sur le mois de novembre



### Evolution mensuelle des signalements de nuisances par origine depuis janvier 2020



Globalement, depuis le début d'année, il apparaît que :

- Le nombre de signalements liés à FIBRE EXCELLENCE est généralement de l'ordre de 4 par semaine. Cependant, sur ce mois de novembre, le nombre de signalements présents dans la base de données est le plus faible de l'année (10)
- Il reste des signalements sans affectation possible (1 par semaine), notamment concernant les nuisances sonores.

Enfin, sur ces 16 signalements, 10 n'ont pas proposé de symptôme associé, et 5 des maux de tête en lien exclusif avec des nuisances sonores

## Rapports de signalements

Dans le cadre de la surveillance générale des nuisances menée par AtmoSud, un « rapport de signalement » est établi lorsque 3 signalements sont recensés dans un laps de temps et une zone géographique restreints. Ce rapport est communiqué aux services de l'état, aux exploitants potentiellement concernés aux mairies et associations riveraines.

**En novembre 2020, ces 16 signalements n'ont été à l'origine d'aucun rapport.**